

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 5 OCTOBRE 2022

DATE CONVOCAION

28 SEPTEMBRE 2022

DATE D'AFFICHAGE

12 OCTOBRE 2022

EN EXERCICE : 12

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX

Le 05 Octobre à 18 Heures.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de **Monsieur Bernard BOUTILLIER – Président du C.C.A.S.**

Etaient présents : Madame Sandra BALLABENE – Madame Laïla BEN DOUA - Madame Khardiata SOW – Monsieur Jean BARRACHIN – Madame Sandrine SEGOR - Madame Danielle CHARRETIER – Madame Claudine TOURNEL – Madame Karima BERRIA-MOHAMED

Absente excusée ayant donné procuration :

Madame Dora AHRKA à Madame Sandra BALLABENE

Absentes :

Madame Hélène PASQUET

Madame Tessely DALMAT

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant donc valablement délibérer.

Madame Laïla BEN DOUA est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2022

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 7 juillet 2022.

Le Conseil d'Administration, **après avoir délibéré à l'unanimité, adopte** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 juillet 2022.

2- AIDES FACULTATIVES EXCEPTIONNELLES : PRINCIPE DE DÉLIBÉRATION POUR L'ACQUISITION DE CARTES CARBURANT

Vu la fréquence espacée des conseils d'administration devant se prononcer sur l'octroi individuel des aides exceptionnelles,

Vu le contexte actuel de la hausse du prix des carburants qui influe davantage négativement sur les foyers modestes,

Considérant la nécessité, pour le CCAS, de répondre aux besoins urgents, par l'acquisition d'avance de cartes carburants d'une valeur unitaire variant entre 50€ et 100€,

Vu la demande de la Trésorerie de régulariser l'achat de 2000€ de carte en date du 06 mai 2022, par une délibération de principe d'acquisition des dite cartes

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles

VU le décret 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

VU la demande de la Trésorerie, de régulariser un précédent achat, en date du 06/05/2022

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir d'avance un stock de cartes carburant

Le Conseil d'Administration du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

D'adopter une délibération de principe de régularisation d'un précédent achat de 2000€ et d'achat d'un stock de cartes carburant

3- DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code de l'Action Sociale et des Familles
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président sur :

1. La situation personnelle d'une administrée, qui démontre un restant à vivre de -482.93€/mois
Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à **la majorité**, DECIDE :
 - DE PRENDRE en charge 3 mois de loyers (pour un montant compris entre 200€ et 300€ mensuel)
 - L'OCTROI d'un bon alimentaire de 100€ à Carrefour Market de Guignes
 - L'OCTROI d'une carte carburant de 50€

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées à cet effet au budget.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

4- INFORMATIONS DIVERSES

➤ Logements vacants depuis le dernier CA

POLYLOGIS - TMH						
Module	Type	Adresse	Logement actuel	Situation	Motif de la demande	Décision
2 septembre 2022						
Réservataire : PREF 77 Module 5, Rue de la République	F2	-	-	-	Placement d'office par PREF 77	Admis en 1ère proposition CAL du 06/09/22

Depuis le dernier CA, le CCAS n'a reçu aucune demande de proposition de logement de la part des 3 bailleurs.

- **Domiciliations** : depuis le dernier CA, le CCAS a effectué 5 renouvellements de domiciliations.
- **Impayés énergie** : 5 situations d'impayés d'énergie supérieure à 100 € ont été signalées et malgré les courriers proposant de prendre contact avec le CCAS, personne ne s'est manifestée.

Dette	Date
928.92 €	03.05.22
670.79 €	24.05.22
756.41 €	21.05.22
409.40€	13.08.22
122.06€	17.08.22

➤ **Les expulsions locatives :**

Depuis le début d'année 2022, 3 locataires ont fait l'objet d'un accord de concours de la force publique afin de procéder à leurs expulsions.

- **La semaine bleue du lundi 3 octobre au dimanche 9 octobre 2022** : Le flyer avec le coupon-réponse à retourner au secrétariat de la mairie a été envoyé la semaine du 19 septembre. Pour rappel, voici le programme :

*Lundi 3 octobre

14h00 - 16h30 : Conférence diététique sur l'équilibre alimentaire et prévention de la dénutrition

Lieu : Salle des fêtes - Place Charles Denis Cadas

*Mardi 4 octobre

14h00 - 16h00 : Intervention du notaire sur les droits de succession

Lieu : Salle des fêtes - Place Charles Denis Cadas

*Mercredi 5 octobre

14h00 - 16h30 : Le sport c'est la santé ! (Activités physiques douces)

Lieu : Salle des fêtes - Place Charles Denis Cadas

*Jeudi 6 octobre

15h00 - 17h00 : Découverte et initiation à la sophrologie

Lieu : Salle des fêtes - Place Charles Denis Cadas

*Vendredi 7 octobre

14h00 - 16h30 : Initiation à la danse country et madison

Lieu : Salle des fêtes - Place Charles Denis Cadas

*Samedi 8 octobre

14h30 - 16h30 : Cours d'initiation à l'informatique

Lieu : Annexe de la salle des fêtes - Place Charles Denis Cadas

*Dimanche 9 octobre

12h30 : Repas des aînés

Lieu : Salle polyvalente - Rue de la Butte du Prix

- **L'organisation des colis de fin d'année** : Le CCAS a reçu des propositions de 3 prestataires pour les colis de fin d'année. Une proposition de recours aux produits locaux a également été soumise à la réflexion, mais a été refusée par les membres du conseil d'administration car implique trop de travail en amont (démarchage des prestataires, mise en emballage des 300 colis...)
- **Retour sur l'accueil des nouveau-nés et la remise des prix aux bacheliers 2022** : La cérémonie a eu lieu le 10 septembre à la Maison des Jeunes. Les participations sont les suivantes :
 - *28 nouveaux-nés dont 6 naissances en 2020 ; 15 en 2021 et 7 en 2022.
 - *8 bacheliers avant la date limite et 2 après la cérémonie
- **Informations diverses :**
 - Une annonce pour proposer des missions au CCAS a été envoyé au service civique.
 - Une aide pour les jeunes étudiants sera mise en place avant la fin d'année.Les conditions sont :
 - avoir un revenu inférieur ou égal à 55% du SMIC,
 - avoir – de 26 ans, et
 - être parmi les 15 premiers inscrits.

Une proposition de règlement sera soumise au vote au prochain conseil d'administration.

A 19h10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affiché le 12 octobre 2022

Le secrétaire de séance,



Laïla BEN DOUA

Le Président,




Bernard BOUTILLIER